

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 11.04.2019 2018 à 19h00

Compte rendu

Présents : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX.

Absents excusés : Amaury DAVID (procuration à Marie-Annick MARCEAUX), Danièle GARAVOGLIA (procuration à Annette LELOUP), Patrick FAUVELLE.

Secrétaire de séance : Annette LELOUP.

Approbation du compte rendu de la séance du 08/03/2019 : Celui-ci est approuvé à la majorité des élus présents.

ORDRE DU JOUR

- **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE :**

Monsieur le Maire propose que la doyenne de l'assemblée, Madame Monique LEGRAS, préside le vote des comptes administratifs. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **VOTE DES COMPTES DE GESTION :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal, M49 assainissement 2018.

Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2018 établis par la trésorière municipale, relatifs aux budgets M14, M49.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

Madame Marie-Annick MARCEAUX, adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs relatifs à l'exercice budgétaire 2018. Ceux-ci présentent les résultats suivants :

- **Budget Principal M14 :**

- **Fonctionnement :**

Recettes : **510 523,71 €**

Dépenses : **372 516,00 €**

Résultat de fonctionnement 2018 : + **138 007,71€**

Report n-1 : **308 983,36 €**

Résultat cumulé 2018 avec le report N-1 excédent : + **446 991,07 €**

- **Investissement :**

Recettes : **67 595,74 €**

Dépenses : **112 400 €**

Résultat d'investissement 2018 : - **44 804,26€**

Report n-1 : - **34 750,52 €**

Résultat cumulé 2018 avec report N-1 : - **79 554,78 €**

Résultat de clôture M14-2018 :

Section fonctionnement : + **44 6991,07 €**

Section Investissement : - **79 554,78 €**

Total : + **367 436,29 €**

➤ **Budget Assainissement M49 :**

- Exploitation :

Recettes : **110 285,35 €**

Dépenses : **107 884,10 €**

Résultat d'exploitation 2018 : + **2401,25 €**

Report n-1 : **13 868,84 €**

Résultat cumulé 2018 avec le report N-1 : + **16 270,09 €**

- Investissement :

Recettes : **89 838,71 €**

Dépenses : **89 347,47 €**

Résultat d'investissement 2018 : + **491,24 €**

Report n-1 : - **21 523,02 €**

Résultat cumulé 2018 avec report N-1 : - **21 031,78 €**

Résultat de clôture M49-2018 :

Section d'exploitation : + **16 270,09 €**

Section d'investissement : - **21 031,78 €**

Total : - **4 761,69 €**

Monsieur le Maire se retire et la Présidente de séance est chargée de mener les débats relatifs au vote des comptes administratifs présentés.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs du budget M14 et M49 qui lui ont été présentés.

● **AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :**

➤ **Budget principal M14 :**

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de **367 436.29 €** et un déficit d'investissement de **79 554.78 €**, Monsieur le Maire propose :

- D'affecter, en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de **79 554.78 €** au budget 2019
 - D'affecter, en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de **79 554.78 €** au budget 2019
 - D'affecter, en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de **367 436.29 €** au budget 2019
- Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

➤ **Budget assainissement M49 :**

Après avoir constaté un excédent d'exploitation cumulé de **16 270.09 €** et un déficit d'investissement de **21 031.78 €**, Monsieur le Maire propose :

- D'affecter, en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de **16 270.09 €** au budget 2019
- D'affecter, en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de **21 031.78 €** au budget 2019

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

• **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances pour le maintien des taux des taxes fixés en 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter, au titre de l'année 2019, les taux d'imposition de la commune comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.73 %
- Taxe foncière Bâti : 18.15 %
- Taxe foncière Non Bâti : 52.57 %

• **TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par ses utilisateurs.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances qui correspond à une revalorisation de la tarification des taux du service assainissement collectif pour l'année 2019.

Pour l'année 2019, la tarification des taux du service d'assainissement sera la suivante :

- Part fixe : **120 € HT**
- Coût du m³ d'eau consommée : **1,51 € H.T.**
- Taxe de raccordement : **3 100 € H.T.**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs du service assainissement proposés.

• **CREATION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 :**

Après avoir constaté, à la préparation du budget assainissement, que la section Investissement n'a plus de recettes propres et que la section Exploitation ne dégage pas de recettes suffisantes pour permettre de couvrir les dépenses d'investissement prévues pour 2019, la Commission communale des Finances propose d'attribuer au service assainissement une subvention d'équipement de **50 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 000 € au service assainissement, en section d'exploitation au compte 741.

• **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF, A TEMPS INCOMPLET, POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :**

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi à temps non complet, de 7 à 10 h 30 hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'assistant(e) administratif(ve) correspondant au grade d'Adjoint Administratif, de catégorie C. Cet agent devra disposer d'une expérience dans une fonction similaire. La rémunération s'effectuera par référence de la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet de mutualisation d'un poste avec les communes de Thimory et de Vieilles-Maisons-sur-Joudry.

Après avoir débattu, Le Conseil adopte à l'unanimité, la proposition de Monsieur Le Maire et demande l'inscription au budget des crédits correspondants.

- **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL M 14 2019 :**

Madame Marie-Annick Marceaux, adjointe chargée des Finances, présente le projet de budget primitif 2019 M 14 qui a été examiné par les membres de la Commission des Finances.

Le budget primitif principal M 14 s'équilibre en recettes et en dépenses pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement à **808 910,29 €** et pour l'ensemble des chapitres de la section investissement à **208 051,78 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif du budget principal M 14 exercice 2019 ainsi présenté.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 2019 :**

Madame Marceaux, adjointe chargée des Finances, présente le projet du budget primitif 2019 M 49 qui a été examiné par les membres de la Commission des Finances.

Le budget primitif du service assainissement M 49 s'équilibre en recette et en dépenses pour l'ensemble des chapitres de la section exploitation à **145 762 €** et pour l'ensemble des chapitres de la section investissement à **117 939, 39 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif du budget assainissement M 49 exercice 2019 ainsi présenté.

- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Monsieur le Maire rappelle que la loi dite « Loi NOTre » prévoyait le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} Janvier 2020. La loi du 03 Août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert afin d'éviter le transfert automatique à la communauté de communes au 01 Janvier 2020.

Afin d'effectuer ce transfert dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'opposer au transfert automatique au 1^{er} Janvier 2020 et de reporter celui-ci au plus tard au 1^{er} Janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1er Janvier 2020, de la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **BILAN DE LA PARTICIPATION A INSTRUCTION DES DOSSIERS PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR ADS (Application du Droit des Sols) :**

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme est prise en charge par le service instructeur de la Communauté de Communes et que celle-ci repose sur les agents communautaires. Les charges portées par la Communauté de Communes représentent un coût pour la commune. La part communale sera impactée sur les attributions de compensations des communes N+1. Concernant les dispositions financières, La Communauté de Communes assure 60 % de la charge du personnel. La commune, quant à elle, participe annuellement pour 0,35€/habitant, auxquels s'ajoutent 80 € par permis d'aménagement et de construire, 35 € par permis de démolition, déclaration préalable et certificat d'urbanisme opérationnel et 0 € par certificat d'urbanisme d'information.

Voici le bilan de l'année 2018 :

- coût par habitant : 179,43 €
- coût pour l'ensemble des actes : 1 035€ (Permis de construire : 9 soit 720 € , Déclaration préalable et certificat d'urbanisme opérationnel : 9 soit 315 €).

Soit un total pour la commune de Noyers de : 1214,43 €

- **ELECTIONS EUROPEENNES :**

Les élections européennes auront lieu le Dimanche 26 Mai 2019.

Un tableau de permanence pour les élections européennes est établi et sera envoyé à tous les conseillers municipaux.

- **MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA MUNICIPALITE :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors des commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre, des manifestations communales sont prévues. Il est important de faire un point sur celles-ci et sur leur organisation :

- Vendredi 12 avril : Marché du terroir
- Dimanche 21 avril : Chasse aux œufs : rendez-vous pour les élus à 09h00 devant la salle polyvalente
- Mercredi 08 Mai : Rassemblement prévu à 11h00 à la Mairie. L'Amicale des Anciens Combattants de Noyers organise un repas
- Vendredi 21 juin : Fête de la Musique, en partenariat avec l'A.P.N.
- Samedi 13 juillet :
 - 17 h00 : jeux de plein air pour enfants et adultes
 - 19 h00 : apéritif offert par la commune
 - 19h30 : repas moules/frites
 - 22h30 : retraite aux flambeaux
 - 23h00 : feu d'artifice puis bal
- Samedi 07 septembre : Gâteau Géant organisé par la municipalité.
- Vendredi 04 et samedi 05 octobre : Exposition Nature organisée par la commune en partenariat avec les exploitants agricoles et le Club Photo Lorris
- Vendredi 13 décembre : spectacle de Noël pour les enfants de la commune organisé par la municipalité

Un tableau des participants à l'organisation des manifestations est établi et sera envoyé à tous les conseillers municipaux.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

→ **PLUi :**

Dans le cadre de la mise en place du PLUi et suite à la clôture de la phase N°1 « diagnostic », une exposition itinérante va être mise en place à compter du mois de Mai 2019, sur l'ensemble du territoire intercommunal. L'objectif est d'informer la population sur les procédures engagées. Deux dates sont retenues pour une présentation de 2 ou 4 roll-up lors des manifestations accueillant le public : le 08 Mai (Commémoration), le 04 et 05 Octobre (Exposition Nature).

→ **Réfection de la D.738 dite « rue du Haut » :**

La réfection de cette voie départementale est programmée sur deux périodes : l'une en Avril, l'autre en Mai. La circulation sera réglementée. Une déviation sera mise en place par la rue des Genièvres (VC4) et l'accès aux riverains sera maintenu. Les riverains seront informés du programme et des désagréments occasionnés.

→ **Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) :**

Une réunion de travail, dans le cadre de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, est prévue le Mardi 23 avril, avec les membres de la commission concernée et en présence du représentant du service de la sécurité et de la réglementation de la Sous-Préfecture de Montargis.

● **EXPRESSIONS DES CONSEILLERS :**

- Monsieur Jacques FOUCHER dresse le bilan de la dernière réunion de la fourrière animale du 08/04/19.
- Monsieur Xavier RELAVE fait le point sur la Commission Travaux du 10/04/19, présente l'alternative liée à la réfection de l'étage de la Mairie et fait état du projet de travaux d'économie d'énergie à la salle polyvalente annexe (isolation du plafond).

Date du prochain conseil : Vendredi 14 juin à 19 h 30

Fin de séance : 23h00.